



DEPARTEMENT DES LANDES
ARRONDISSEMENT DE DAX
COMMUNE DE BEYLONGUE

MAIRIE DE BEYLONGUE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024 à 20h00

Nombre de conseillers élus

11

Conseillers en fonction

11

Conseillers présents et/ou représentés

11

Sous la présidence de Mr Jean Didier BATBY, Maire.

Membres présents : BATBY Jean Didier, BAYLE Christine, BOUHEYRES Christophe, DANTHEZ Céline, DUPIN Cyril, LASCARAY Marc, MARION Karine, MORLAES Olivier, PIGNIER Adeline, TARDAN Jean-Baptiste.

Etaient Absent(e)/Excusé(e) : BOINOT Mathilde

Secrétaire de séance : Mme Karine MARION

Date de la convocation : Le 05 avril 2024

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du Conseil
du 13 mars 2024 de 20h00

PVCM20240410_1

Vote des taux d'imposition et des taxes directes locales 2024

DCM20240410_001

Monsieur le Maire, expose au Conseil la nécessité de voter les taux d'imposition et des taxes directes locales 2024.

Après lecture du Code Général des Collectivités Territoriales, du Code Général des Impôts, notamment les articles 1639 A et 1636 B, et le budget primitif 2024 de la Commune, équilibré en section de fonctionnement par des taxes directes locales dont le vote du taux ou du produit est une prérogative relevant de l'assemblée délibérante ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré **DECIDE**, (11 voix pour), **de ne pas augmenter les taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires par rapport à 2023, et de les reconduire à l'identique pour l'année 2024**, soit :



- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 31,23 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 32,54 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11,89 %

Sollicitation de la subvention FEC (Fonds d'Equipement des Communes) pour l'exercice 2024

DCM20240410_002

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée, l'intérêt de solliciter le Fonds d'Equipement des Communes (FEC), pour l'exercice 2024, auprès du Conseil Départemental des Landes, et précise que cette subvention permettra de financer une partie des travaux relatifs à la rénovation du logement communal, sis 45 Route de la Gare.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré, **APPROUVE**, (11 voix pour), **la sollicitation de la subvention FEC (Fonds d'Equipement des Communes) pour l'exercice 2024.**

Attribution des subventions allouées aux associations pour 2024.

DCM20240410_003

Monsieur le Maire, demande à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur l'attribution des subventions qui seront allouées aux associations sur l'exercice 2024.

Après exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer aux associations les montants inscrits dans le tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2024 :

ASSOCIATIONS	MONTANT
ACCA_Association Communale de Chasse Agréée de Beylongue	500,00 €
Amicale Saint-Pierre _ 3 ^{ème} Age	600,00 €
Comité des Fêtes de Beylongue	2 000,00 €
Les Cambouis Beylonguais	100,00 €
Donneurs de sang de Rion des Landes	50,00 €
Donneurs de sang de Tartas	50,00 €
Divers	1 700,00 €
TOTAL	5 000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré, **APPROUVE**, (11 voix pour), **le montant des subventions allouées aux associations, montants inscrits au tableau ci-dessus.**



Table des délibérations de la séance du 10 avril 2024

- Vote des taux d'imposition et des taxes directes locales,
- Sollicitation de la subvention FEC (Fonds d'Equipement des Communes) pour l'exercice 2024,
- Attribution des subventions allouées aux associations pour 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.